Nombre de membres

Date de la 1ère convocation

03 Octobre 2025

Séance du 10 Octobre 2025

Absence de quorum

Date de la 2^{ème} convocation

13 Octobre 2025

Objet de la délibération

Attribution des

récompenses 2025

N° de délibération

018 / 2025

Présents

Votants

Fn

exercice

15

CCAS

15

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 16 octobre 2025

Présents: Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Annie COGNON, André AGNIEL.

Absent(s): Catherine CLIMENT, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Françoise LLINARES, Sarah AÏT IDIR, Christine LE ROY DE PRESALE, Marie-Line VIGNE, Vincente OBIOL, Claude CADENAT.

Rapporteur: Delphine POIRIER, vice-présidente

Le Centre Communal d'Action Sociale de Jonquières St Vincent poursuit sa démarche de mettre à l'honneur le travail et l'investissement individuel de nos jeunes en attribuant une récompense, sous forme de bons d'achats, dont le montant varie selon le diplôme, aux jeunes ayant obtenu le diplôme suivant en 2025 : Diplôme National du Brevet, BEP, CAP, Baccalauréat (général, technologique et professionnel) :

- 40 € pour le Diplôme National du Brevet
- 60 € pour l'obtention du CAP ou d'un BEP
- 80 € pour le baccalauréat

Les jeunes jonquiérois concernés devront présenter un justificatif avant le 1er octobre 2025.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le budget du CCAS 2025,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- 1. D'attribuer un bon d'achat, pour les jeunes diplômés 2025, dont le montant varie selon le diplôme suivant :
- 40 € pour le Diplôme National du Brevet
- 60 € pour l'obtention du CAP ou d'un BEP
- 80 € pour le baccalauréat

De fixer la remise des récompenses à la date du 28 Novembre 2025 à 18h30.

La secrétaire de séance,

Le Président, Jean-Marie FOURNIER

> JONQUIERES St-VINCENT 30300

Myriam SEVENERY

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr